

QR-facture avec QR-IBAN et référence structurée (facturation, gestion des débiteurs)

La QR-facture remplit les exigences à respecter pour le traitement numérique des factures sans interruption de support. Les émetteurs de factures peuvent créer et imprimer des QR-factures en quelques étapes simples sur leur propre ordinateur. La QR-facture leur permet ainsi une facturation efficace et une gestion des débiteurs simple.

Les destinataires de factures/débiteurs peuvent, de leur côté, effectuer leurs paiements via tous les canaux d'ordre habituels, y compris les versements en espèces aux guichets de la Poste.

Vos besoins

Vous souhaitez utiliser votre infrastructure informatique professionnelle/votre logiciel comptable pour votre facturation en CHF et en EUR et contrôler à tout moment les paiements reçus et en suspens? Vous souhaitez imprimer vous-même les factures sans devoir utiliser divers papiers vierges?

Notre solution

La QR-facture dans la variante «QR-IBAN et référence structurée» est la procédure appropriée pour répondre à vos besoins. Avec cette procédure, vous bénéficiez d'une facturation flexible et indépendante du volume. Les rentrées de paiement sont mises à votre disposition par voie électronique, ce qui permet un rapprochement automatique des rentrées de paiement avec votre comptabilité débiteurs. En outre, cette procédure offre des possibilités supplémentaires (informations sur le créancier, par exemple) et un contenu d'information supplémentaire pour les paiements entrants, comparé aux rentrées de paiement classiques.


Le QR-IBAN, l'élément d'identification de la procédure, garantit que la référence structurée est toujours également spécifiée lorsque la QR-facture est payée. La référence structurée correspond, dans sa structure, à la référence BVR classique (26 caractères numériques suivis d'un chiffre de contrôle).

Section paiement avec QR-IBAN et référence structurée ainsi que des informations complémentaires

Le QR-IBAN est conforme aux règles de la norme ISO 13616 pour IBAN. La procédure de paiement avec référence est reconnue par cette identification spéciale de l'établissement financier (QR-IID).

Le QR-IID 31000 est réservé pour Credit Suisse (Suisse) SA.

Le QR-IBAN remplace le numéro d'adhérent BVR en tant qu'élément de la procédure.

Section paiement	Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne
	Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017
	Informations additionnelles Ordre du 15 juin 2020 //S1/01/20170309/11/10201409/20/14000000/22/36 958/30/CH106017086/40/1020/41/301
Monnaie CHF	Montant 1 949.75
	Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach
<small>Nom AV1: UV:UltraPay005.12345 Nom AV2: XY:XYService.54321</small>	

Vos avantages

- Imprimez vous-même vos factures sur du papier blanc perforé: nul besoin de commander des bulletins de versement pré-imprimés.
- Vous pouvez continuer à utiliser les numéros de référence BVR à 27 chiffres et la structure individuelle de votre comptabilité (référence QRR).
- Vous pouvez disposer librement des 6 premiers chiffres de la référence.
- Des informations complémentaires peuvent également être spécifiées en plus de la référence QR.
- Les crédits résultant de la facturation avec le QR-IBAN et la référence structurée sont comptabilisés sur le compte individuellement ou, sur demande, de façon groupée.
- Choix possible via le type de notification et le canal de notification.
- Possibilité de spécifier des informations sur le créancier.
- Possibilité d'utilisation d'autres procédures (p. ex. eBill).

Conditions requises et conditions-cadres

Pour la facturation et la gestion des débiteurs par le biais d'une QR-facture dans la variante «QR-IBAN et référence structurée», une relation de compte avec le Credit Suisse est requise. La relation de compte auprès du Credit Suisse constitue la base pour le QR-IBAN qui est attribué par la banque. Le QR-IBAN s'applique exclusivement à ce type de facturation et au paiement correspondant.

Les directives en vigueur en Suisse (publiées par SIX SA) pour la facturation avec le QR-IBAN doivent être respectées. Le non-respect des exigences minimales peut entraîner un rejet ou des frais supplémentaires qui peuvent être à la charge de l'émetteur de factures. Les frais de tiers tels que les frais postaux pour les versements en espèces, le traitement ultérieur ou le refus sont répercutés sur le bénéficiaire.

Notification / canaux de notification

Vous souhaitez utiliser le service «regroupement et notification des rentrées de paiement» de la facturation avec QR-facture avec «QR-IBAN et référence structurée»? Notre service offre les options suivantes à cet effet:

Type de regroupement:

- Regroupement des rentrées de paiement avec QR-IBAN identiques
- Regroupement des rentrées de paiement avec QR-IBAN et 6 premières positions de la référence identiques

Type de notification (format)	Canal de notification
QR camt.054 avec détails, quotidiennement	Online Banking; Direct Link; Direct Exchange
QR camt.054 avec détails, toutes les heures	Direct Link; Direct Exchange

Prestations complémentaires / conditions

- Les rentrées de paiement avec le QR-IBAN (ou avec les six premiers chiffres du numéro de référence) ne sont encaissées périodiquement qu'à la demande du client et comptabilisés sur le compte/IBAN (compte par défaut).
- Le service de regroupement des rentrées de paiement avec QR-IBAN n'est proposé que pour les devises CHF et EUR. Les conditions sont publiées dans une liste de prix séparée.
- La comptabilisation est effectuée sur le compte/IBAN correspondant (compte par défaut), ce qui est indiqué sur la notification (relevé électronique et avis de crédit).
- Les paiements entrants avec QR-IBAN qui ne correspondent pas à la devise du compte de crédit sont généralement convertis dans la devise du compte et crédités directement sur le compte sans regroupement.
- La société/le nom et le QR-IBAN doivent correspondre aux informations de la relation client (CIF) sur la QR-facture / la section paiement lors de la facturation, sinon les paiements entrants peuvent être rejetés.
- Toutes les autres transactions basées sur le numéro de compte/l'IBAN sont traitées et notifiées en fonction des paramètres de compte respectifs.
- La résiliation du compte ou des canaux électroniques utilisés pour la fourniture des données (Online Banking, Direct Link, Direct Exchange) entraîne également la suppression de ce service.

Produits alternatifs

QR-facture avec QR-IBAN

LSV+

BDD

SEPA DD

Pour plus d'informations sur la QR-facture, voir le site: paymentstandards.ch (lien externe, ouvre une nouvelle page)

Source: SIX Interbank Clearing

Vos interlocuteurs

Clients Retail et Private Banking:

n'hésitez pas à nous appeler au +41 (0)848 880 842^{1, 2}

Clients entreprises:

Pour toute question relative aux produits de banque en ligne et aux solutions de trafic des paiements de Credit Suisse (Suisse) SA, veuillez contacter les spécialistes de l'Electronic Banking Desk:

En Suisse gratuitement au +41 (0)800 80 87 50¹

Du lundi au vendredi, de 8h à 17h

eb.desk@credit-suisse.com

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site Internet:

credit-suisse.com

¹ Pour des raisons de sécurité et à des fins de formation, les appels téléphoniques peuvent être enregistrés.

² Tarifs nationaux (Suisse), les tarifs de raccordement standard s'appliquent (Swisscom). Les tarifs de téléphonie mobile et les tarifs étrangers ainsi que les tarifs des autres fournisseurs peuvent varier.

CREDIT SUISSE (Suisse) SA,

fait partie du Groupe UBS

Case postale

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse AG et/ou ses filiales (ci-après «CS») avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Vos données à caractère personnel seront traitées conformément à la déclaration de confidentialité du Credit Suisse accessible à votre domicile via le site Internet officiel du Credit Suisse <https://www.credit-suisse.com>. Afin de vous fournir des supports marketing concernant nos produits et services, Credit Suisse AG et ses sociétés affiliées peuvent traiter vos données à caractère personnel de base (c'est-à-dire les coordonnées personnelles telles que le nom et l'adresse e-mail) jusqu'à ce que vous nous informiez que vous ne souhaitez plus les recevoir. Vous pouvez décider de ne plus recevoir ces documents à tout moment en informant votre conseiller clientèle.

Copyright © 2023 CREDIT SUISSE. Tous droits réservés.